

**COMMUNE DE BOISSY
FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE
HAUDOUIN
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2026-17
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2 avril 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **jeudi 2 avril 2026 à 20 heures 5 minutes**, sous la présidence de Madame BAHU Martine, Maire.

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. CORNET Jean-Michel, Mme BOUCHU Christine, M. DORMOY Jérôme, Mme DELOFFRE Isabelle, Mme DUBREUIL Marie, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. POSTEL Bertrand, Mme VASSEUR Laëtitia, Mme JOSSET Jennifer, M. ERVINCK Guillaume

Était absente : Mme ANDRIEUX Justine.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

Madame DUBREUIL Marie est désignée pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	14	0	14	Le 26/03/2026

OBJET : Attribution subventions aux associations et institutions année 2026

Après étude en commission et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations, pour l'exercice 2026, les subventions ci-dessous :

DESIGNATION	SUBVENTION 2026	VOTE
Association Action Musique Initiative Sport	1 200,00 €	13 voix pour 1 voix contre
Jedisjeux	800,00 €	8 voix pour 4 voix contre 2 abstentions
Comité des fêtes	2 500,00 €	13 voix pour 1 abstention
Union Nationale des Combattants	400,00 €	14 voix pour
Radio Valois Multien	50,00 €	14 voix pour
Lycée Professionnel de Vaumoise	100,00 €	14 voix pour
Familleandco	1 000,00 €	13 voix pour 1 voix contre
Secours Catholique	50,00 €	14 voix pour
Banque alimentaire de l'Oise	0,00 €	14 voix pour
LIVI	0,00 €	14 voix pour
Le Fil d'Ariane	100,00 €	12 voix pour 2 voix contre
AFM Téléthon	0,00 €	13 voix pour 1 abstention
Association Histoire et Archéologie de Nanteuil-le-Haudouin	500,00 €	13 voix pour 1 abstention
UNAPEI60 (Association de parents de personnes handicapées mentales)	50,00 €	14 voix pour

Les associations subventionnées devront transmettre annuellement leur rapport d'activité et leurs comptes afin que la commune puisse s'assurer du bon emploi des fonds publics.

Afin que cette délibération reste dans la légalité, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui siègent au sein des associations de ne pas prendre part au vote de subventions attribuées à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 060-216000794-20260402-202617-DE



Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Picardie Faune Sauvage souhaite passer une convention avec la commune pour une durée de trois ans avec un montant de subvention fixe. Cette convention sera à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal ultérieur.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser les subventions figurant au tableau ci-dessus. Ces subventions seront inscrites au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont
signé au registre Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 7 avril 2026

Le Maire, BAHU Martine

